

République Française  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE - ARRONDISSEMENT DE COGNAC  
**COMMUNE DE BELLEVIGNE**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/09/2025**

Le lundi 15 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monique MARTINOT.

**Présents** : Gaëlle ARNAUD, Enrick BOIDRON, Alain BOUREAU, Alain DERET, Yann GRANDVEAU, Anne-Marie GRUET, Bruno MARCHADIER, Monique MARTINOT, Jean-François MAURANGE, Christelle MECHAIN, Isabelle MEUNIER, Claudette PATRIS, Martine PIERRE, Viviane RIPPE

**Représentés** : Xavier DAUDIN représenté par Martine PIERRE, Didier GRENIER représenté par Monique MARTINOT, Laure MORLET représentée par Christelle MECHAIN

**Absent** : Christian BROIS

Secrétaire de la séance : Anne-Marie GRUET

**Ordre du jour :**

- 1/ La Peigerie Touzac – Cession à LOGELIA CHARENTE de terrains communaux cadastrés 386-A-716 et 386-A-755
- 2/ Budget général – Décision modificative n° 4
- 3/ École Charles Franc – Coût de fonctionnement d'un élève – Année scolaire 2024-2025

- *Questions diverses*

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité

**Délibérations du conseil :**

**FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE : COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE CHARLES FRANC EN 2024-2025 (N° DE\_035\_2025)**

Pour l'année scolaire 2024-2025, les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

- **Coût d'un enfant en maternelle : 1 686,00 €**
- **Coût d'un enfant en cours élémentaire : 809,00 €**

Madame le Maire est autorisée à solliciter la contribution de la Commune de Birac aux frais de scolarité des enfants de son territoire à l'école Charles Franc durant l'année écoulée (7 élèves, dont 2 en maternelle et 5 en cours élémentaire).

**LA PEIGERIE TOUZAC - CESSION A LOGELIA CHARENTE DE TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES 386-A-716 ET 386-A-755 (N° DE\_033\_2025)**

Par délibération du n° DE\_2025\_019 en date du 10/03/2025, le conseil municipal de Bellevigne a accepté la résiliation anticipée de deux baux emphytéotiques signés les 29/03/1995 et 29/11/2002 entre l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CHARENTE (LOGELIA) et l'ancienne commune de Touzac, intégrée dans la nouvelle commune de Bellevigne le 01/01/2017.

Ces baux, d'une durée de 55 ans, encadrant juridiquement la mise disposition au bénéfice de l'OPH de la Charente de terrains appartenant au domaine privé de la commune, sis La Peigerie, Touzac, en vue de la construction de 6 logements sociaux, venaient respectivement à expiration le 04/04/2050 et le 05/12/2057.

En contrepartie de cette résiliation anticipée, il a été acté que LOGELIA CHARENTE acquerrait, contre versement à la Commune de Bellevigne d'une somme forfaitaire de 120 000 euros, les terrains communaux concernés par ces baux, cadastrés 386-A-716 (anciennement A 626 et A 627) et 386-A-755.

Par délibération n° 7 du 03/07/2025, le Conseil d'administration de LOGELIA CHARENTE a autorisé la résiliation avant terme des deux baux emphytéotiques désignés ci-avant, et l'acquisition des terrains susvisés en contrepartie du versement à la commune de Bellevigne d'une indemnité de 20 000 euros par logement, soit au total 120 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**VALIDE la cession à LOGELIA CHARENTE des deux terrains communaux sis La Peigerie, Touzac, cadastrés 386-A-716 et 386-A-755, d'une contenance respective de 2 061 m<sup>2</sup> et 2 696 m<sup>2</sup>, au prix de 120 000 euros, étant convenu que tous frais relatifs à cette transaction seront intégralement pris en charge par LOGELIA CHARENTE.**

**AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

#### **BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4 (N° DE\_034\_2025)**

Pour être en mesure d'encaisser le règlement de 120 000 € qui sera versé par LOGELIA CHARENTE en contrepartie de la cession des terrains communaux sis La Peigerie, Touzac, décidée précédemment, il est nécessaire de prévoir budgétairement les crédits correspondants en recettes d'investissement du budget de la commune, chapitre 024.

Il convient également de prévoir en recettes d'investissement le montant de la subvention "fonds vert" d'un montant de 175 000 €, notifiée par les services de l'Etat par arrêté du 30/07/2025, accordée dans le cadre du projet de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Charles Franc à Malaville.

Enfin, les crédits inscrits au budget de la commune à l'opération 96-Cimetière de Touzac, étant insuffisants pour y engager les travaux de reprise de 10 concessions funéraires, il convient de les augmenter de 1 500 €.

*Jean-François MAURANGE précise que ces reprises seront les dernières de la procédure mise en œuvre par la Commune.*

**La décision modificative n° 4 du budget général est adoptée à l'unanimité.**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
15/09/2025	2312-96	Agencements et aménagements de terrains	1 500,00	15/09/2025	024-0	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00
15/09/2025	204158 2-86	Autres grpts - Bâtiments et installat°	-1 500,00	15/09/2025	1321-24	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	175 000,00
15/09/2025	2313-24	Constructions	295 000,00				
<b>Total Dépenses</b>			<b>295 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>295 000,00</b>

### Questions diverses

#### **1/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**

Le recensement de la population de Bellevigne aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Le décret n° 2024-1124 du 4 décembre 2024, relatif aux agents recenseurs, entérine pour les communes la possibilité de recourir à un prestataire externe pour la réalisation des opérations de recensement de la population à compter de l'année 2025.

La Commune a publié deux offres d'emploi d'agent recenseurs, mais aucune candidature n'a été reçue.

Il a par conséquent été fait appel aux services de La Poste qui se sont positionnés pour accomplir les missions de recensement auprès de la population, les facteurs étant des acteurs familiers du territoire.

Les services administratifs de la commune s'assureront de la bonne réalisation de la procédure de recensement, en collaboration avec le référent de la Poste, et seront l'interlocuteur unique de l'INSEE.

Un encart de présentation des agents recenseurs de La Poste sera intégré au journal communal distribué courant décembre 2025.

#### **2/ BATIMENTS COMMUNAUX**

- Logement du 6 place de l'Eglise à Touzac

Le logement vient d'être entièrement réhabilité avec le remplacement de toutes les menuiseries, la réfection de la salle-de-bain et la mise aux normes électriques. Les agents techniques finiront les travaux par la peinture de la salle-de-bain. Le montant total de l'opération s'élève à 16 000 € TTC.

- Salle polyvalente La Saturnale à Malaville

Le vieux lave-vaisselle est hors service. Il va être remplacé par un nouvel équipement, pour un montant de 3 216 €TTC (MAT HOTEL 16).

Un projet de réaménagement de l'espace situé à l'arrière de la salle est à l'étude. Il s'agira de rationaliser cet espace dédié au parking et aux festivités (notamment remplacement du calcaire et gestion du pluvial, ajout de luminaires).

- Ecole Charles Franc

a) **L'espace garderie** a été entièrement restauré l'été dernier pour un montant total de 35 927,16 €TTC.

Les travaux ont porté notamment sur le remplacement de toutes les menuiseries bois en simple vitrage par du PVC double vitrage, la pose de parquet flottant (matériau bio-sourcé), le remplacement des luminaires, l'achat d'armoires de rangement, l'isolation et la peinture des murs, ainsi que la pose d'un climatiseur réversible destiné à assurer une zone de fraîcheur en période de canicule ou un espace chauffé, en cas de panne de la chaudière à granulés en hiver.

**b) Réduction des îlots de chaleur**

Une étude en cours concerne les différentes solutions permettant de limiter la chaleur émise par le revêtement de la cour en périodes de canicule.

L'application d'une résine bi-composante pourrait être une solution permettant de réduire la température de surface d'environ 40% (devis reçu : 35 157€TTC).

**c) Actes d'incivilité**

Il y a plusieurs mois, les pneus des voitures des enseignantes et du personnel communal étaient régulièrement crevés. L'information avait été diffusée et la vigilance accrue, ce qui avait permis de mettre fin à ces actes d'incivilité. Ils ont malheureusement repris dernièrement.

Il a donc été décidé d'installer des caméras qui filmeront l'espace public autour du groupe scolaire. Les enregistrements seront conservés en mairie et mis à disposition des services de sécurité si nécessaire.

Un rendez-vous est fixé début octobre avec les référents sûreté de la gendarmerie, afin de recueillir leurs préconisations. Les caméras seront installées sur site après autorisation préfectorale.

### **3/ VOIRIE**

Le programme voirie 2025 s'élève à 148 047,52 €TTC, compris les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Grand Cognac (119 058,92 €TTC) pour la réfection des voiries communales à Eraville, Touzac et Malaville, les réparations permettant de prolonger la durabilité des revêtements (point-à-temps et enrobé à froid) et la réfection en calcaire d'une partie du chemin Boisné à Malaville.

### **4/ FERMETURE DU RESEAU CUIVRE**

En 2030, le réseau cuivre sera définitivement fermé dans la France entière.

A Bellevigne, cette fermeture est programmée pour 2029.

**D'ici 2029, les foyers raccordés au cuivre peuvent continuer à l'utiliser.** Il est toutefois conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour migrer vers une autre technologie disponible.

**Attention ! De nombreux consommateurs constatent des pratiques de démarchage abusif avec l'annonce de la fin du cuivre et la nécessité de souscrire immédiatement une offre alternative au cuivre.**

Pour faire preuve de prudence collectivement, il est recommandé de signaler tout démarchage abusif auprès de l'ARCEP, sur la plateforme <https://jalerte.arcep.fr/> ou de se rapprocher de son point contact Orange.

### **5/ BUDGET GENERAL – VIREMENTS DE CREDITS SUR DECISION DU MAIRE**

Depuis le passage à la nomenclature comptable M57, le maire a la possibilité de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur maximum de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fongibilité des crédits), sans avoir à soumettre la décision au vote du conseil municipal.

Le cas échéant, le maire doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance :

<b>Date et numéro de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Virements de crédits en dépenses de la section d'investissement</b>	
16/05/2025 n° 2025-2	Pose de caniveaux rue du Pilet Malaville + diverses interventions	Opération 93-GESTION DU PLUVIAL :  + 5 000 €	Opération 89- VOIRIE DIVERS :  -5 000 €

17/6/2025 n° 2025-3	Réparation de la cloche et de son support	Opération 13-EGLISE DE NONAVILLE : + 1 000 €	Opération 86-ELECTRICITE : -1 000 €
------------------------	---	---	--

## **6/ DESIGNATION D'UN REFERENT LAÏCITE**

A la demande de la Préfecture, Laure MORLET, conseillère municipale, est nommée référente laïcité de la Commune de Bellevigne. Le réseau des référents laïcité dans le Département de la Charente aura vocation à favoriser les échanges entre les communes et les services de l'Etat sur les questions liées à la laïcité et aux valeurs républicaines.

## **7/ ELECTIONS MUNICIPALES 2026**

Fixés aux 15 mars (1<sup>er</sup> tour) et 22 mars (2<sup>e</sup> tour, le cas échéant), les scrutins permettant d'élire les conseillers municipaux et communautaires seront organisés à la salle polyvalente La Saturnale à Malaville.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la commune de résidence.

Si ce n'est pas le cas, l'inscription peut se faire sous conditions et jusqu'au 5 mars 2026,

- en mairie, avec un justificatif d'identité, de domicile et un formulaire cerfa n° 12669 dûment complété : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12669.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12669.do).
- en ligne sur le site officiel <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## **8/ PROGRAMMATION CULTURELLE**

MICRO FOLIES : du 9 au 26 septembre 2025 – Du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h

SPECTACLE CABARET : 9 novembre 2025 après-midi

ABBA par QUART'ELLES : 30 novembre 2025

EMMENE-MOI AU SPECTACLE : 10 décembre 2025

LA PALENE - L'ILE AUX TRESORS : 11 janvier 2026

## **9/ VŒUX DU MAIRE**

La date sera arrêtée en conseil municipal du 3 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monique MARTINOT  
Président de séance

Anne-Marie GRUET  
Secrétaire de séance